



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 20 Février 2008

Date de la convocation 13 février 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc à la Communauté de Communes du Clermontais
Présents : M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, M. Jean Marie FERRIERES, Mme Françoise REVERTE Aspiran M. Alain MATHIEU, Cabrières Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, M. Jacques BORE, M. Sylvain MALBEC, M Jean Louis BAUDAILLER, Canet M. Jean Claude LACROIX, M. Jean Luc GABORIT, Ceyras M. Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, M. Henri SOBELLA, M. René GALTIER, M. Gérard SAEZ, Clermont l'Hérault Mme Michèle BONNAL, Mme Odile TIERS, Clermont L'Hérault Mme Christiane MIRET, Fontès MM. André RUAS, Lieuran Cabrières M.M Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, Mérifons M.M. François LIEB, M. Jean Louis LACROIX, Nébian M Jacques FUZIER, Mme Noëlle GROS, Octon M. Robert .ARNOU, M. Jean Jacques LEBREAU, Paulhan M. Jean Luc BIROUSTE, M. Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan M. C. BILHAC, M. J. AZAM, M. J. MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, M. Jean COSTES, Salasc Mme Nicole ALESSANDRI		Procuration : M. Jean Pierre CAUCANAS à M. Alain CAZORLA MM. Francis GAIRAUD à M. Alain MATHIEU M. Xavier GARCIA à M Sylvain MALBEC M. Bernard FABREGUETTES à M. Gilbert GARROFE Mme Colette TOUILLIER à M. René GALTIER M. Alain BASCOUL à Mme Odile TIERS MM. Olivier BRUN, à Mme Christiane MIRET M Jean Luc CACERES à M. André RUAS

Objet : Renouvellement de la convention entre la Communauté de communes du Clermontais, la Communauté de Communes du Lodévois, l'Association Club VTT Roc Evasion et la Fédération Française de Cyclisme pour la labellisation du site VTT – FFC du Salagou – Année 2008 – C.FONT,

Madame FONT rappelle que par délibération en date du 13 décembre 2007 le conseil communautaire a approuvé un projet de convention à intervenir entre la Communauté de communes du Clermontais, la Communauté de Communes du Lodévois, l'Association Club VTT Roc Evasion et la Fédération Française de Cyclisme (FFC) pour la labellisation du site VTT – FFC du Salagou

Elle ajoute que cette convention arrive à échéance, et qu'il convient de la renouveler pour l'année 2008, selon les conditions suivantes :

Ce site VTT comprend 17 circuits.

Le label associé à cette convention permettra :

- Une communication officielle sur tous les guides de la FFC,
- Une signalisation officielle sur le terrain et un balisage,
- L'entretien du site est un gage de sécurité,
- Des conventions de passage établies avec les propriétaires des terrains traversés permettent de canaliser les pratiquants sur des circuits sécurisés et entretenus,
- Des aménagements techniques (aire de lavage du Salagou) existent déjà, mais nécessitent une gestion régulière.

Les deux communautés de communes ont permis au territoire de se poser en interlocuteur de la FFC.

La mise en valeur du site VTT du Salagou assure une promotion du territoire, à la fois environnementale et économique. La pratique du VTT est une activité sportive et familiale très développée sur le Clermontais, et les circuits actuels sont très fréquentés. Leur entretien est de même un gage de sécurité.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de madame FONT, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de convention entre la Communauté de Communes du Clermontais, la Communauté de Communes du Lodévois, l'association Club VTT Roc Evasion et la Fédération Française de cyclisme, pour la labellisation du site VTT – FFC du Salagou pour l'année 2008.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO

Reçu au contrôle de légalité le : 07 mars 2008